

Enviro-access lance l'attestation Carboresponsable^{MC}

CHLOÉ COTNOIR

ccotnoir@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Dans un contexte où les organisations nord-américaines sont de plus en plus conscientes du rôle majeur qu'elles jouent dans la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'entreprise sherbrookoise Enviro-access lance son attestation Carboresponsable^{MC}.

« Les organisations que nos experts cotoient et qui s'inscrivent dans une démarche volontaire de diminution de leurs GES soutiennent la mise en place d'une attestation crédible et rigoureuse, venant reconnaître leurs efforts réels pour quantifier et réduire leurs émissions. L'attestation Carboresponsable^{MC} leur permettra de se démarquer de la concurrence et d'aller chercher la confiance de leurs diverses clientèles. Les exigences à rencontrer pour obtenir notre attestation lui assureront une très grande crédibilité », explique Manon Laporte, présidente-directrice générale d'Enviro-access.

L'attestation Carboresponsable^{MC} offre deux niveaux de reconnaissance : la reconnaissance de base et la reconnaissance de neutralité. La reconnaissance de base atteste que l'organisation a réalisé un inventaire de ses émissions de GES conforme aux normes internationales et qu'elle a fourni des preuves tangibles d'initiatives mises en place pour réduire ses émissions de GES. Le deuxième niveau de reconnaissance, la reconnaissance de neutralité, est octroyé aux organisations qui, en plus, ont compensé la totalité des émissions de GES directes et d'énergies indirectes quantifiées lors de la réalisation de leur inventaire.

« Cette attestation est sans conteste un élément clé dans la reconnaissance des efforts des entreprises et des institutions dans leur gestion proactive des GES. Cela ne peut qu'encourager l'ensemble des organisations du Québec et du Canada à emprunter la même voie pour répondre à une demande croissante des citoyens-consommateurs qui souhaitent transiger avec des organisations soucieuses de réduire leur impact écologique », ajoute Mme Laporte. Enviro-access est aussi fière de decerner la toute première attestation Carboresponsable^{MC} à la Banque Nationale, qui a obtenu la reconnaissance de neutralité. L'attestation s'adresse aux entreprises privées comme aux institutions financières, aux institutions d'enseignement et autres organisations publiques.

« La spécificité de notre attestation est la rigueur qui la compose. La façon de calculer les GES et d'en compenser la production correspond à des normes internationales. Et nous avons d'autres projets en tête.

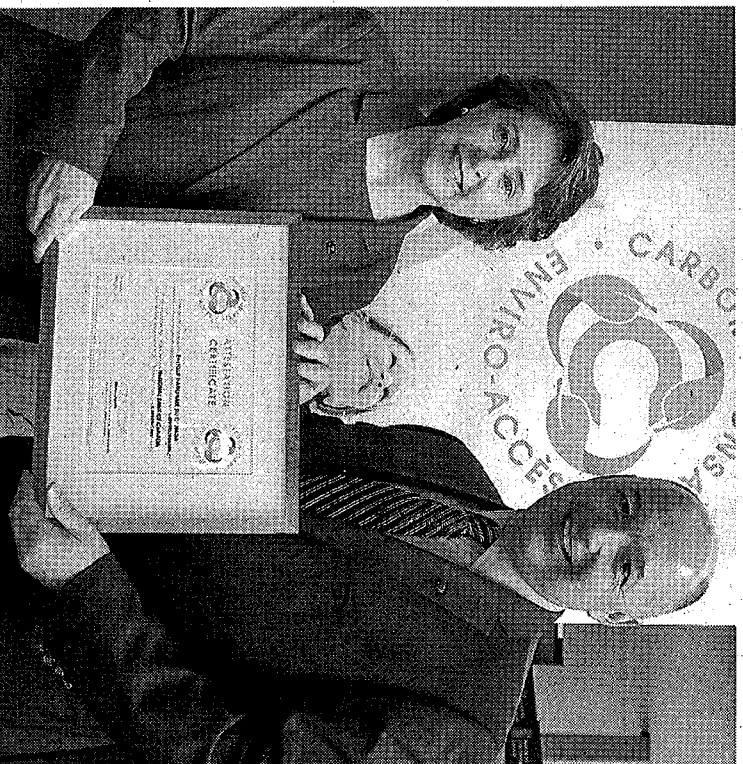


PHOTO FOURNIE

Manon Laporte, présidente-directrice générale d'Enviro-access, a remis à André Longpré, directeur Ingénierie et Développement durable à la Banque Nationale, la toute première attestation Carboresponsable^{MC}.

Nous désirons adopter la méthodologie et les critères de notre attestation afin qu'ils soient applicables à des événements.

ou à des bâtiments. Ils pourraient tous deux être nommés Carboresponsable », conclut Mme Laporte.

Dîner-Conférence Centraide Estrie

LES DÎNERS-CONFÉRENCES CENTRAIDE ESTRIE 2013



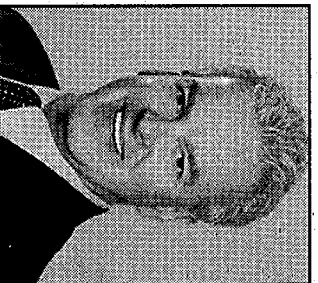
RASSEMBLER POUR AGIR - AGIR POUR RASSEMBLER

CENTRAIDE NOURRIT... LES DISCUSSIONS EN VOUS PRÉSENTANT :

Le jeudi 28 février de 11 h 45 à 13 h 30

à l'Agora

du Carrefour de l'information de l'Université de Sherbrooke



Bernard Sévigny

Maire de la ville de Sherbrooke

**La conférence portera sur :
La pauvreté et exclusion :
le rôle des municipalités**

Coût du billet :
20 \$ par personne,
incluant 1 conférence et 1 dîner,
ou vous pouvez assister à la conférence
GRATUITEMENT (sans dîner)

*Veuillez confirmer votre présence
avant le vendredi 22 février, 17 h
en communiquant avec*

Lynda Dionne, secrétaire à la direction

Réservation : 819 569-9281

1150, rue Belvédère Sud

Sherbrooke (Québec) J1H 4C7

Téléphone : 819 569-9281

Télécopieur : 819 569-5195

Courriel : reception.centraide@qc.aibn.com

Site Internet : www.centraideestrie.com



**DINA
NAAMAN**
SE TOURNER
VERS L'AVENIR

Collaboration spéciale

Gouvernance (4): le DG – un allié ou un rival ?

On ne saurait parler de gouvernance, soit du rôle et des responsabilités d'un conseil d'administration (CA) dans une organisation¹, sans aborder la question du rapport entre les administrateurs et la direction générale. Dans le cas où le CA a

une compréhension claire de son rôle et l'exerce de façon efficace, dynamique et articulée, les administrateurs ont la responsabilité d'un seul employé, soit le directeur général. Ce dernier est la tête de l'organisation, il est à la tête et au cœur de toutes les activités et doit tout savoir à son sujet. Il sert de cour-

roie de transmission entre le conseil d'administration et les ressources humaines de l'organisation et entretient des liens étroits avec le CA, principalement avec son président.

De son côté, le conseil d'administration a trois rôles principaux à jouer envers son directeur général : il le sélectionne et l'embauche; il l'encadre et le soutient dans ses fonctions; et enfin, il l'évalue sur une base régulière.

Voyns de plus près ces trois rôles.

Le conseil a la responsabilité de choisir et d'embaucher en tant que directeur général la personne qui convient le mieux à l'organisation. À cette fin, les administrateurs, qui deleguent souvent cette tâche à un sous-comité, doivent avoir déjà précisé les tâches du directeur général, ses responsabilités et les qualifications nécessaires pour occuper ce poste en tenant compte de la nature et des particularités de l'organisation.

Une fois le DG en place, le CA doit s'assurer qu'il respecte les grandes orientations de l'organisme et atteigne les objectifs que s'est données le conseil. D'où l'importance pour le CA de collaborer avec la participation du DG, un plan stratégique qui détermine la mission, la vision, les valeurs, les orientations stratégiques et les objectifs de l'organisme. C'est à la lumière de ces informations que le DG déterminera son plan d'action (activités,

écheancier, ressources humaines, matérielles et financières appropriées) qu'il fera approuver par le conseil et mettra en œuvre avec l'aide de son équipe.

Quant à son mandat de soutien et de contrôle, le conseil l'accomplira en se donnant les outils de gouvernance appropriés tels que des politiques administratives pour encadrer l'action et des moyens pour obtenir l'information nécessaire à la prise de décision. Il peut par exemple, mettre sur pied des sous-comités mandités pour exercer le contrôle sur les finances, les ressources humaines, etc.

Enfin, le CA a la responsabilité d'évaluer périodiquement – au moins une fois par année ou davantage, selon les circonstances – le rendement du DG, c'est-à-dire les résultats atteints versus les objectifs fixes, et ce, en vue d'améliorer sa performance future.

Il ne faut jamais perdre de vue que le DG jouit d'un pouvoir considérable dans l'organisation. Il participe aux délibérations du CA et agit comme le « général » qui mène les opérations et gère l'ensemble des ressources de l'organisme. C'est lui qui élabore les ordres du jour du conseil (de concert, espérons-le, avec le président). Il détermine si une question doit être portée à la connaissance des administrateurs. C'est enfin lui qui détermine à quel moment d'une séance telle ou telle question doit être discutée : en début de réunion, quand tout le monde est frais et dispos, ou à la fin, quand tout le monde a hâte de s'en aller.

En tout temps, le devoir de vigilance s'impose pour les administrateurs, soucieux de ne pas se « faire passer un sapin » par leur DG. C'est à cette condition que le DG sera un allié et non un rival tenté de mener la barque en solitaire.

Dina Naaman
Consultante et coach
Gestion et développement
d'affaires
NAAAMAN & CIE
www.naamanetie.com

1. Je tiens à informer certains lecteurs de La Tribune qui souhaitent lire mes chroniques antérieures qu'ils peuvent les consulter sur mon site Internet au <http://www.naamanetie.com/chroniques.html>. Elles y sont présentées en format PDF par titre et date de parution.